



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2019

Convocation : 20/05/19 Affichage : 20/05/19  Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10  Ont pris part aux délibérations : 8	L'an deux mil dix neuf, le vingt sept du mois de mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.  Présents : Mme Noëlle DOMENECH et MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Stéphane ROHR, Alexandre PASCAL-GIROUD, Frédéric MONNET, Aurélien DELBOULLE et Benjamin CAILLET.  Absents excusés : Mme Jeanne GOFFART et M. Hervé MARAIS.  Mme Jeanne GOFFART a donné procuration à M. Aurélien DELBOULLE.  M. Benjamin CAILLET a été nommé secrétaire de séance.
--	--

### 1 - Modification des rythmes scolaires.

Suite au conseil d'école de la Thuile du 12 février dernier, le retour à la semaine de 4 jours a été sollicité auprès de l'Education Nationale pour la rentrée 2019. Ce retour correspond à la demande majoritaire des familles mais aussi à des contraintes organisationnelles (la question ne se serait pas posée si l'agent en charge des TAP n'avait souhaité arrêter) et les budgets des petites communes sont toujours plus contraints. Le Conseil Municipal a validé le retour à la semaine de 4 jours (2 voix contre-1 abstention).

### 2 - Demande d'application du régime forestier.

Pour rappel : les bois sont couverts par 2 régimes. Le régime « domaine privé de la commune » où la commune est souveraine. Le régime « forestier » (514.51 ha à ce jour) où l'ONF est gestionnaire - soumise aux décisions communales, mais la commune ne peut intervenir sans avis de l'ONF. Intérêt pour la commune : l'application de ce régime constitue la garantie d'une conservation et d'une valorisation durable du patrimoine forestier public. Inconvénients : soumis à des frais de gardiennage (2€/ha). Proposition d'augmenter la surface actuelle de 139 ha 49 a 63 ca (Coût supplémentaire : 278€). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'intégration de la surface supplémentaire.

### 3 - Modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Seul le tarif weekend pour les locataires extérieurs à la commune est modifié : le tarif actuel (voté en 2014) de 450€ passe à 550€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

### 4 - Choix du prestataire du restaurant scolaire 2019/2020.

Les différentes propositions : Elior (liaison froid) : prix fournisseur 3.60€ / Elior (liaison chaude) : 3.50€ / La cuisine de Mariette : 6.00€/ Leztroy (liaison froide) : 3.85€. Un sondage auprès des parents à plébiscité "La cuisine de Mariette" : entreprise de LA THUILE, produit bio ou locaux. Le Conseil Municipal valide (3 voix contre) la proposition de "La cuisine de Mariette" à compter de la prochaine rentrée scolaire. Des parents seront formés par Mariette en cas d'impossibilité ponctuelle de sa part et un devis sera demandé à Elior pour une livraison de "dépannage", Mariette travaillant seule.

### 5 - Modification des tarifs des services périscolaires.

Le tarif du repas passe de 4.50€ à 5€ (il sera acheté 6 au lieu de 3.50 actuellement). La représentante des parents d'élèves demande un tarif au QF. La commune ne pouvant pas subventionner davantage les repas (décision pour un an).

Les tarifs de la garderie périscolaire passent de 1.80€ par période, plafonné à 3.60€/1 enfant et 6.40 pour 2 enfants à 2€ par période - plafonné à 4€/1/ enfant et 7€ pour 2 enfants. Les nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité.

#### **6 - Admission en non valeur d'une facture de location de terrain communaux.**

Un agriculteur conteste exploiter encore à ce jour des terrains communaux, alors qu'il n'a jamais dénoncé le bail et que la commune a continué à le facturer : 5 ans à 10€/an. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la dette et annuler le bail à la demande de la trésorerie.

#### **7 - Révision des statuts de GRAND CHAMBERY : transfert de compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire.**

Au même titre que toutes les intercos de la Région, Grand Chambéry doit se saisir statutairement de la compétence «enseignement supérieur universitaire» pour contribuer avec le Département et la Région au développement de l'Université Savoie Mont-Blanc. Premier projet : reconstruction intégrale du campus de Jacob dont les travaux sont estimés 67M€ HT, (sur 17 ans de 2020 à 2037). Contribution de Grand Chambéry : entre 8 et 10M€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la révision en ce sens des statuts de Grand Chambéry.

#### **8 - Convention avec Grand Chambéry : gestion et exploitation de la défense incendie.**

La commune est actuellement compétente en matière de défense incendie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Etat impose, dans le cadre de cette compétence, de créer une police administrative spéciale et un service public distinct du service des eaux et du SDIS. Grand Chambéry propose de prendre en charge ce service. Cout 2019 pour la commune : 30€ pour l'entretien et le contrôle, puis les travaux sollicités seront facturés et un fond de concours (subvention possible de 50%) pour les investissements sera créé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

#### **9 - Ligne de trésorerie.**

Un contexte financier tendu lié à l'encaissement d'une subvention 2018 fin 2017 a "gonflé" le résultat 2017. (le résultat de +79 000€ tenait compte des 85 000€ de la subvention 2018). Sur le budget 2018, une subvention de 45 000€ (déjà comprise dans les 85 000€) a été inscrite en recette à tort (puisque déjà encaissée). Ce surplus de recettes a « autorisé » un surplus de dépenses. La situation oblige à une réflexion en profondeur sur les ressources communales considérant également la baisse globale des dotations d'Etat et la stabilisation depuis 6 ans des taux d'imposition locale.

Par ailleurs, 3 dossiers 2019 très bien subventionnés (passage de l'éclairage public aux LED-Projet Petit Lac-réhabilitation de la salle polyvalente) nécessitent un emprunt.

Monsieur le Maire propose donc : 1 - de lancer une consultation, conduite par Grand Chambéry, auprès des banques, afin de renégocier les emprunts gites (taux élevés de 4.8 et 3.52 alors que le loyer de l'argent est aujourd'hui de 1.4%) et d'intégrer le financement des 3 dossiers 2019. 2 - de renégocier la durée du prêt tracteur sur 7 ans et non plus sur 2 ans (pour les montants : subvention + TVA récupérable) et 7 ans pour le solde. Les propositions feront l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

Ponctuellement, la commune peut rencontrer des difficultés de trésorerie. Comme dans les mandats précédents (2001 et 2009) une ligne de trésorerie permettra de sécuriser le paiement des salaires (seul cas d'emploi envisagé). Cette facilité bancaire ne coûte que si elle est employée et peut être utilisée partiellement (elle sera peut être nécessaire cet été, avant une rentrée d'argent importante en août). Taux d'intérêt : 1%. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 50 000€.

#### **10 - Choix du prestataire pour la dénomination et l'adressage des voies de la commune.**

Il s'agit d'établir un plan d'adressage précis, métré et de nommer les de l'ensemble de la commune voies (la population sera associée). Ce projet est rendu nécessaire pour qu'Orange puisse installer la fibre optique dès 2020. Ce projet est également utile pour les secours (servies d'urgence, et les livraisons (La Poste et sociétés privés) et service à la personne : localisation facilitée et meilleur taux de

remise des envois... Et optimiser les trajets (CO<sup>2</sup>). Cette opération d'adressage est déjà faite dans 100% des communes de Haute Savoie et plus de 90% des communes de Savoie. Il est possible de dissocier l'établissement du plan de la pose des plaques. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le lancement du projet.

**11 - Questions diverses.**

La commune de LA THUILE comme St Jean d'Arvey est retenue pour faire partie, selon le résultat de l'étude, d'un programme de rétablissement des trames vertes et bleues sur 2020/2025. Il s'agit de chantiers de reconquête pastorale (broyage d'épineux et abatage de résineux) sur les pelouses sèches de La Thuile. Cout pour la commune : 4500€ sur 5 ans (900€ de programmation subvention par la Région et participation envisagée des exploitants concernés. Le Conseil Municipal valide l'engagement de la commune (1 voix contre).

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 5 juin 2019.*

Le Maire  
Dominique POMMAT

